

.....IMAGINONS.....

ENSEMBLE

l'avenir du

Village Saint-Nicolas

RAPPORT SYNTHÈSE DES
PRÉ-CONSULTATIONS PUBLIQUES

PPU VILLAGE SAINT-NICOLAS

AC /a

AnneCarrier architecture.



Ville de
Lévis



Revitalisation Village Saint-Nicolas

.....IMAGINONS.....

RAPPORT SYNTHÈSE | PPU DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

de la pré-consultation publique tenue le 30 septembre 2015 à l'église de Saint-Nicolas;
de la pré-consultation publique sur invitation tenue le 10 novembre 2015 au presbytère de Saint-Nicolas;
des mémoires déposés à la Ville entre le 30 septembre et le 30 octobre 2015 par des organismes ou des citoyens.

l'avenir du

Village Saint-Nicolas

AVIS

Ce document fait état des propositions et commentaires soumis par les citoyens.

REMERCIEMENTS

Le comité de pilotage du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Village Saint-Nicolas souhaite remercier tous les citoyen(ne)s, organismes et groupes d'intérêts qui ont pris part aux différentes étapes des pré-consultations publiques.

AC /a
AnneCarrier architecture.

Ville de
Lévis



TABLE DES MATIÈRES

A ■ DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE	1
Méthode de collecte, d'analyse et d'intégration des informations	1
Thèmes soumis lors des pré-consultations	2
Grille d'analyse des interventions verbales et écrites	3
B ■ PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS	4
Messages et souhaits exprimés par les citoyens et organismes	4
C ■ PRÉ-CONSULTATION SUR INVITATION	9
Groupes de participants aux séances du 21 octobre 2015	9

A - DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE

MÉTHODE DE COLLECTE, D'ANALYSE ET D'INTÉGRATION AU PPU DES COMMENTAIRES FORMULÉS

- A** Identification de chacun/chacune des citoyens ou des organismes qui se sont prononcés verbalement ou par écrit ;
- B** Classification des propos (propositions, commentaires, mises en garde et souhaits) à l'intérieur des 10 thèmes suggérés, ou sous la rubrique autres thèmes (#11) ;
- C** Inscription des éléments significatifs exprimés par les citoyens, c'est-à-dire tout ce qui constitue une proposition, qui met l'accent sur les éléments répertoriés précédemment ou qui se démarque par son argumentaire ;
- D** Relevé du sentiment collectif qui se dégage du processus en cours et des propositions exprimées qui font consensus ;
- E** Mise à jour des tendances qui se dégagent, des conflits d'usage à prévoir, des pièges à éviter; relevé des organismes à inviter à une séance ultérieure (10 novembre) afin qu'ils puissent s'exprimer de vive voix en comité restreint ;
- F** Réception du document d'orientations du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Village Saint-Nicolas préparé conjointement par la Direction de l'urbanisme et la Direction du développement économique et de la promotion de la Ville de Lévis ;
- G** Organisation et tenue d'une séance de consultation sur invitation, le 10 novembre, pour les organismes en ayant manifesté le désir et ceux dont nous souhaitons connaître plus en détail leur vision de développement sur le territoire ;
- H** Validation du rapport en comité de pilotage, puis diffusion publique par la Ville de Lévis ;
- I** Élaboration du PPU, en collaboration avec le comité de pilotage, sur la base des commentaires et des informations recueillis lors des séances de pré-consultation. Le PPU sera également guidé par les orientations et préoccupations de la Ville à l'égard du village Saint-Nicolas, ainsi que par les projets en voie de réalisation et par les contraintes techniques d'aménagement.



Ville de Lévis, 2015

A ■ DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE

THÈMES SOUMIS LORS DES PRÉ-CONSULTATIONS ET PROPOSÉS POUR LA PRODUCTION DES MÉMOIRES

- 1 Territoire identitaire à l'étude du PPU du Village Saint-Nicolas
- 2 Circulation automobile, transport actif et transport en commun
- 3 Espace public, design des rues et stationnement
- 4 Paysages d'exception et percées visuelles
- 5 Utilisation de la rive fluviale
- 6 Patrimoine bâti exceptionnel et insertions architecturales contemporaines
- 7 Densification urbaine
- 8 Mixités des usages et commerces de proximité
- 9 Animation du milieu de vie, tourisme et hébergement
- 10 Espaces constructibles et espaces non constructibles
- 11 Autres thèmes

A - DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE

GRILLE D'ANALYSE

Voici la grille utilisée pour l'analyse des 28 interventions verbales, séance tenante, le 30 septembre 2015, ainsi que des 24 mémoires déposés à la Ville entre le 30 septembre et 30 octobre 2015.

GRILLE D'ANALYSE DES INTERVENTIONS VERBALES ET ÉCRITES											
INTERVENANT(E)	1 Territoire identitaire à l'étude	2 Circulation automobile, transport actif et en commun	3 Espace public, design des rues et stationnement	4 Paysages d'exception et percées visuelles	5 Utilisation de la rive fluviale	6 Patrimoine bâti et insertions architecturales contemporaines	7 Densification urbaine	8 Mixité des usages et commerces de proximité	9 Animation du milieu de vie, tourisme et hébergement	10 Espaces constructibles et espaces non-constructibles	11 Autres thèmes
#1 Intervenant X		✓		✓	✓	✓				✓	
	Éléments significatifs :										
#2 Regroupement Y	✓		✓				✓	✓	✓		✓
	Éléments significatifs :										

B - PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

MESSAGES ET SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LES ORGANISMES ET LES CITOYENS CONCERNANT LE VILLAGE DE SAINT-NICOLAS

Paradoxalement, autant le Village de Saint-Nicolas semble étouffé par une urbanisation envahissante, autant il a besoin qu'on ouvre ses portes pour le redécouvrir. La population de Saint-Nicolas, en consultation publique et dans ses mémoires, souhaite ardemment que son village conserve son charme rural reconnu et l'intégrité de ses richesses patrimoniales accumulées durant plus de 300 ans. D'ailleurs, bien que Saint-Nicolas soit devenu en 2002, par fusion municipale, un quartier ancien de la Ville de Lévis, rien ne paraît aussi cher aux résidents que perdre le « village » dans la façon d'y vivre et d'y occuper les lieux. Mais le village demande également à ce que les citoyens et visiteurs puissent y accéder, et qu'on redécouvre aussi ses paysages sur le fleuve Saint-Laurent. Maintes fois proposée, l'une des solutions pour que le Village de Saint-Nicolas demeure l'endroit où l'on souhaite simplement bien vivre serait la reconfiguration des accès routiers, en particulier la route Marie-Victorin, congestionnés par les automobiles et fort dangereux pour les cyclistes et piétons.

1 Territoire identitaire à l'étude pour le PPU du Village Saint-Nicolas

Si quelques-uns ont exprimé le souhait de voir le territoire d'application restreint, c'est-à-dire mieux circonscrit autour de la rue des Pionniers, l'ensemble des considérations formulées par les citoyens nous ramène invariablement à un territoire plus vaste qui déborde de la zone patrimoniale. Au total, le territoire choisi, duquel a été exclue la zone agricole, semble faire consensus auprès de la population et semble bien correspondre au cœur villageois et à la zone d'influence qui l'entoure. Il demeure que de petits ajustements pourraient être apportés, en incluant notamment dans le territoire du PPU la carrière située immédiatement à l'ouest de la route Lagueux.



B ■ PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

2 Circulation automobile, transport actif et transport en commun

La circulation automobile, autant la congestion que la sécurité pour les piétons et cycliste sur les voies d'accès, est de loin la préoccupation première des citoyens qui se sont exprimés. En particulier, les citoyens de Saint-Nicolas lancent un message fort et vibrant en faveur de la reconfiguration de la route Marie-Victorin et de mesures pour contrôler la vitesse afin que la voie publique soit sécuritaire. S'il y a avait, mise à part la préservation du patrimoine bâti, un seul geste à poser pour reconforter la population de Saint-Nicolas : rendre la route Marie-Victorin plus sécuritaire et conviviale pour tous les déplacements actifs et pour les résidents qui souhaitent se diriger au cœur du village. Il apparaît d'ailleurs que la concrétisation de l'Espace Marie-Victorin soit une occasion unique de procéder à un réaménagement substantiel de la voie publique pour, à la fois, rendre viable le projet de coopérative commerciale et pour enfin offrir à tous les usagers un accès sécuritaire au noyau villageois.

Les problèmes de transport, mais aussi les propositions citoyennes pour y remédier, ne se limitent pas à la fluidité et à la sécurité sur un court tronçon de la route Marie-Victorin, laquelle relève du ministère des Transports (MTQ). La diminution de la vitesse maximale autorisée dans la zone patrimoniale, à l'ouest du territoire, et l'aménagement de niches de stationnement devant la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la route Lagueux, le réaménagement de la route Lagueux pour la rendre plus fluide et sécuritaire, ainsi que l'augmentation de la capacité du viaduc de la route Lagueux au-dessus de l'autoroute 20 ont tous été des points soulevés, souvent avec insistance. Par ailleurs, afin de sécuriser les piétons qui souhaitent profiter de l'ambiance champêtre sur les chemins étroits qui mènent au fleuve, on a demandé de diminuer la vitesse permise sur la rue du Moulin-Ross et le chemin du Quai.

Si la congestion automobile sur le réseau routier ressort avec vigueur comme principale contrainte des citoyens de Saint-Nicolas, il apparaît aussi que la voie alternative, le transport en commun, soit mal adaptée, autant pour les résidents qui doivent se diriger vers les centres-villes de Québec ou Lévis, que pour les employeurs qui souhaitent attirer la main-d'oeuvre dans le village. Certaines solutions concrètes sont proposées afin que la Société de transport de Lévis (STLévis) desserve adéquatement la population locale.

3 Espace public, design des rues et stationnement

Le noyau villageois de Saint-Nicolas dispose de vastes aires de stationnement sous-exploitées. L'élaboration du PPU apparaît comme l'occasion de reconfigurer ces lieux pour l'aménagement d'une place publique dynamique en vue de stimuler l'économie et la vie communautaire au cœur du village. Il est non seulement suggéré de revoir en détail la vocation de chacune des aires de stationnement héritées d'une époque où les institutions étaient plus actives, mais aussi d'alléger la réglementation municipale afin que les commerces, notamment, ne soient plus tenus d'aménager inutilement des stationnements additionnels.

Bien que le nombre de parcs soit suffisant aux yeux des citoyens qui se sont exprimés, leur accès difficile et leur entretien déficient ont été maintes fois critiqués. En particulier, il apparaît que la piscine, les tennis et la maison de services du parc Jean-Dumets nécessitent une substantielle mise à niveau, tandis que le contrôle des végétaux viendrait le rendre plus attrayant. De plus, certains citoyens souhaitent que soient élargies les heures d'ouverture du parc. Le projet de créer un réseau de pistes et sentiers reliant la zone patrimoniale, les parcs, les crans rocheux, les forêts, la rivière Aulneuse et la berge fluviale est fort bien accueilli, d'autant plus que l'on évoque avec nostalgie l'époque où Saint-Nicolas disposait d'un centre de ski de fond en forêt. On propose aussi d'intégrer de l'art dans les parcs, notamment au parc Le Picart.

B ■ PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

En lien avec les problèmes de circulation soulevés précédemment, de nombreuses propositions de design ont été avancées pour réintégrer la route Marie-Victorin dans l'espace public, voire l'espace vital, des citoyens de Saint-Nicolas. Des traverses piétonnes et voies cyclables sécuritaires, des accès mieux définis vers le cœur du village, des niches de stationnement devant l'église Notre-Dame-de-Grâces, des aires de stationnement en rive pour desservir l'Espace Marie-Victorin sont des suggestions concrètes et récurrentes auxquelles adhère la grande majorité des citoyens qui se sont manifestés verbalement ou par écrit.

Finalement, il est proposé qu'un soutien financier et moral soit apporté à la Maison de jeunes par la rénovation majeure du bâtiment de services qui l'héberge et par la création d'un espace adéquat pour que les jeunes se retrouvent et s'intègrent à la vie de village.

4 Paysages d'exception et percées visuelles

Les végétaux sont d'une importance capitale pour les résidents de Saint-Nicolas. Ils mentionnent autant les forêts qui ont disparu sous les développements immobiliers, les forêts résiduelles à préserver et les arbres d'essences diverses à planter sur les propriétés publiques que les végétaux de moindre qualité qui entravent les percées visuelles vers le fleuve. Les parcs et les espaces verts sont de précieux acquis à entretenir par un élagage contrôlé afin que le fleuve Saint-Laurent demeure une composante majeure du paysage à découvrir depuis le village, en particulier depuis la rue des Pionniers. Parmi les lieux fragiles à préserver ont été identifiés la chênaie du parc Jean-Dumets et le l'espace vert derrière l'école du Grand-Voilier (pavillon des Hirondelles).

Bien sûr, le paysage rural qui caractérise le noyau villageois et dont on a su préserver le charme est tout à fait exceptionnel. Il est souhaité que le caractère champêtre de la zone patrimoniale soit conservé en évitant les

démolitions, l'ajout d'étages sur les immeubles existants et la construction de bâtiments dépareillés. Pour encadrer les éventuelles interventions, il est proposé de s'inspirer des principes de la charte du paysage québécois dont l'étude préalable a été réalisée par le Groupe Rousseau Lefebvre.

5 Utilisation de la rive fluviale

Malgré la proximité du fleuve, les accès publics aux rives du Saint-Laurent sont peu nombreux à Saint-Nicolas. L'anse Ross à l'embouchure de la rivière Aulneuse est un endroit précieux à préserver à des fins publiques. Les citoyens qui se sont exprimés souhaitent d'une part que les lieux empreints d'histoire ne soient pas dénaturés et, d'autre part, que la Ville y aménage un petit parc riverain, avec un stationnement, une salle de bain publique, une petite marina intégrée à la Route Bleue, une fresque sur le quai et une passerelle au-dessus de la rivière Aulneuse. Cette passerelle, laquelle figure d'ailleurs au plan de développement du parc linéaire « les sentiers récréatifs de Saint-Nicolas », permettrait de relier directement le village, par le chemin du Moulin-Ross, à la propriété des Frères des Écoles chrétiennes, un site en berge exceptionnel que la Ville, aux yeux de certains, devrait d'ailleurs songer à acquérir.

6 Patrimoine bâti exceptionnel et insertions architecturales contemporaines

Le cadre bâti de la zone patrimoniale et du noyau villageois est perçu en quelque sorte comme le joyau de Saint-Nicolas. Le souhait de la population est que les interventions sur les immeubles contemporains respectent l'héritage architectural des lieux selon des critères précis et avec des matériaux nobles, et aussi que la Ville offre un service d'aide à la restauration des immeubles patrimoniaux afin d'encourager les propriétaires à mieux entretenir leurs bâtiments. Toutefois, en contrepartie, il faut aussi se préserver des mauvaises copies d'architecture traditionnelle.

B - PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

Par ailleurs, plusieurs recommandent la mise en lumière des immeubles patrimoniaux. Bien qu'il s'agit d'un immeuble de facture architecturale relativement récente, l'église de Saint-Nicolas, de gabarit considérable, figure parmi les préoccupations les plus récurrentes des citoyens : sa conservation et sa requalification à des fins communautaires ou culturelles font l'unanimité de ceux qui ont exprimé leur inquiétude à l'égard de son devenir, même à court terme.

7 Densification urbaine

Mis à part dans le projet Espace Marie-Victorin où la densification est clairement souhaitée, et possiblement aussi, mais avec discernement, le long d'une route Marie-Victorin transformée en boulevard urbain, la notion de « densification urbaine » ne semble pas appropriée au Village de Saint-Nicolas. Certains la craignent, jugent qu'elle a déjà trop dénaturé le village et préfèrent parler de « densification rurale » où seul des annexes aux immeubles existants ou des bâtiments secondaires sur le même lot seraient autorisés. On considère que l'interdiction de morceler les grands lots serait un outil réglementaire efficace pour conserver le cachet rural des lieux.

8 Mixité des usages et commerces de proximité

Les citoyens du Village de Saint-Nicolas souffrent du manque de commerces de proximité et doivent se procurer la majorité de leurs produits et services courants à l'extérieur du territoire du PPU. À cet égard, le volet de coopérative de solidarité commerciale du projet Espace Marie-Victorin devrait en partie répondre à un besoin criant. Toutefois, il est souhaité que la Ville en fasse davantage pour attirer, maintenir et soutenir la présence de commerces de qualité, attractifs et complémentaires qui permettraient d'enrichir l'expérience des visiteurs, et qui pourraient surtout rétablir au village un véritable milieu de vie.

9 Animation du milieu de vie, tourisme et hébergement

Selon les commentaires émis, il semble que la collectivité soit déjà bien prise en charge par les organismes du milieu. Les suggestions faites à la Ville sont de mieux intégrer le Presbytère Saint-Nicolas à l'animation du parc Jean-Dumets, d'animer le village lors des fêtes traditionnelles et de valoriser la participation citoyenne, notamment dans le cadre de la fête des Voisins. En outre, Village en arts apparaît comme un événement fort apprécié dont la thématique devrait même être développée sur une base annuelle permanente, ce qui pourrait d'ailleurs encourager des artistes à s'établir au village.



Sources : RVSN



Sources : RVSN

B ■ PRÉ-CONSULTATION PUBLIQUE ET MÉMOIRES DÉPOSÉS

10 Espaces constructibles et espaces non constructibles

D'emblée, plusieurs citoyens ont critiqué le déboisement et le développement du domaine « Boisé du Saint-Laurent ». De plus, selon les commentaires émis, tout développement doit respecter la topographie, les cours d'eau, les percées visuelles naturelles, les places publiques et lieux symboliques. Les espaces identifiés comme non constructibles sont : le parc Jean-Dumets, le boisé derrière l'école du Grand-Voilier, le secteur de l'anse Ross et la colline au sud de la rue du Moulin-Ross. Aussi, certains demandent que le développement de la rue André-Bergeron soit complété.

11 Autres thèmes

Outre les dix thèmes proposés, de nombreuses propositions ont été amenées par les citoyens pour améliorer la qualité de vie au Village de Saint-Nicolas. Les voici, en vrac et sans distinction sur leur pertinence ni leur niveau de valeur pour la communauté, regroupées sous deux grands thèmes génériques : la vie communautaire et l'aménagement urbain :

La vie communautaire

- offrir des marchés locaux dans le village (en lien avec la proximité des productions agricoles);
- construire un foyer pour personnes âgées avec services professionnels;
- encourager, par la réglementation d'urbanisme, l'inclusion et la mixité sociale dans les projets de développement ;
- donner aux jeunes de 11 à 17 ans l'accès et les locaux de la Commission scolaire;
- offrir un service de halte-garderie dans la communauté ;
- construire un gymnase annexé au pavillon Saint-Laurent de l'école du Grand-Voilier;
- implanter une bibliothèque pour les élèves et les résidents.

L'aménagement urbain

- aménager un parc à chiens derrière les terrains de tennis;
- faire en sorte que le Bar Saint-Nicolas ne perturbe par la quiétude du village;
- voir à la possibilité d'introduire le ski de fond dans le projet de sentiers récréatifs;
- faire valoir les attraits de Saint-Nicolas sur des affiches installées aux deux extrémités du village sur la Route 132;
- encourager la mise à niveau des immeubles par les propriétaires sans que ne soient pénalisés les locataires;
- créer une zone tampon entre la zone agricole et les développements domiciliaires pour une meilleure cohabitation et afin d'amenuiser la pression en zone agricole;
- redéfinir les règles sur l'affichage et développer un guide sur l'affichage;
- aménager une halte-belvédère au pont de la rivière Aulneuse;
- « renaturaliser » le dépôt à neige.

C ■ PRÉ-CONSULTATION SUR INVITATION

SÉANCES DE PRÉ-CONSULTATION SUR INVITATION

Les séances de pré-consultation sur invitation du 10 novembre s'adressaient aux organismes et aux regroupements de citoyens qui avaient manifesté le souhait de faire valoir verbalement les thèmes développés dans leur mémoire. Ont aussi été invités à y participer des organismes reconnus pour leur connaissance approfondie du quartier.

Dans le cadre de trois séances de travail, neuf intervenants de sept organismes et commerces sont venus exprimer au comité de pilotage leur vision du développement local et les interventions qu'ils souhaitent voir réaliser dans le quartier. Les 10 thèmes de réflexion figuraient à l'ordre du jour pour initier les séances de travail, puis des discussions ouvertes et la mise en commun des connaissances du milieu ont animé les échanges. Les visions de développement et les interventions avancées en groupes restreints sont venues préciser, et mieux camper sur le terrain, les propositions qui avaient précédemment été lancées en séance de consultation publique ou par écrit, dans les mémoires. Les organismes qui ont délégué des participants à l'une ou l'autre des séances de pré-consultation sur invitation tenues le 10 novembre 2015 au Presbytère Saint-Nicolas sont ceux-ci:

Groupe 1

- Corporation Ermitage Notre-Dame-de-Grâce
- Société historique de Saint-Nicolas et Bernières inc.

Groupe 2

- Amalgame, maison de Jeunes
- Presbytère Saint-Nicolas
- Le Café du Village

Groupe 3

- Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin
- Coopérative de solidarité commerciale Espace Marie-Victorin

Enfin, à ces séances de pré-consultation sur invitation s'ajoute le compte-rendu produit par Revitalisation Village Saint-Nicolas (RVSN) à la suite de ses entretiens et rencontres avec cinq organismes et citoyens jugés significatifs pour le développement du village :

- Conseil d'établissement de l'école du Grand Voilier ;
- Coopérative La Seigneurie ;
- Groupe de citoyens.

De ces sources d'informations additionnelles, mais aussi sur les bases de tous les commentaires et suggestions qui avaient précédemment été émis en consultation publique ou consignés dans un mémoire, quatre thèmes surgissent de la volonté citoyenne à l'égard du devenir du village de Saint-Nicolas. En outre, la population de Saint-Nicolas, très préoccupée par ce qu'il advient de leur communauté et de l'urbanisation envahissante, souhaite retrouver un village, un vrai village, où il fait bon vivre.

C ■ PRÉ-CONSULTATION SUR INVITATION

1 Un village où il fait bon vivre !

Fondamentalement, ce que désirent les résidents de Saint-Nicolas, c'est de retrouver une vie de village. D'abord, si le noyau villageois a été placé à l'abri du développement, il nous faut encore le préserver de toute intrusion néfaste : ni la densification ni les intrusions architecturales modernes ne sont ici les bienvenues. Toutefois, l'établissement de commerces de proximité, le maintien d'institutions actives, le développement des parcs municipaux et la création de fenêtres sur le fleuve sont fortement encouragés. Le village doit aussi s'ouvrir davantage sur sa propre communauté et sur les visiteurs; des accès sécuritaires, bien en évidence, et une animation dynamique des lieux, notamment par un marché public ou par la thématique du village en art, inviterait l'âme villageoise à se réapproprier l'exceptionnel héritage architectural de Saint-Nicolas.

L'un des premiers gestes concrets pour ouvrir le village sans le dénaturer serait de le lier physiquement à la zone patrimoniale qui lui est contiguë. La magnifique chapelle Notre-Dame-de-Grâce, la maison Pâquet et les paysages agricoles ouverts sur le Saint-Laurent sont tout près : un parcours piétonnier avec interprétation depuis une aire de stationnement et de services publics pour les visiteurs sont des interventions, somme toute assez simples, qui viendraient profiter de l'affluence sur la route Marie-Victorin pour dynamiser l'axe de la rue des Pionniers et le cœur du village. Ce concept d'aménagement auquel adhère la population n'est pas nouveau ; il s'agit maintenant de le mettre en application. En consolidant le tourisme culturel sur la rue des Pionniers, son prolongement naturel jusqu'au fleuve par la rue du Moulin-Ross permettrait aussi de faire revivre l'époque où l'anse Ross et le chemin Craig étaient des lieux stratégiques du commerce entre le Bas-Canada et les États-Unis. Puis une passerelle au-dessus de la rivière Aulneuse pour relier la rue du Quai

viendrait ajouter au parcours historique la dimension des paysages fluviaux et de l'activité maritime sur le Saint-Laurent.

2 Un regroupement des services communautaires au cœur du village

L'âme villageoise que réclame les citoyens de Saint-Nicolas n'a pas qu'une saveur économique et touristique. Au contraire, a surgi avec insistance du discours citoyen le besoin de regrouper les services à la communauté, notamment ceux de la Maison de jeunes, de la bibliothèque et du gymnase de l'école du Grand-Voilier qui étouffent, ceux du Presbytère Saint-Nicolas en lien avec le parc Jean-Dumets dont la mise à niveau est criante, et aussi ceux à développer pour les aînés. Outre la volonté de préserver le lieu de culte, la requalification de l'église de Saint-Nicolas, d'une part, pour y regrouper les services communautaires et, d'autre part, pour sauvegarder cet immeuble imposant, symbolique et significatif au cœur du village fait l'unanimité parmi les gens qui se sont exprimés à ce sujet.

C ■ PRÉ-CONSULTATION SUR INVITATION

3 *Espace Marie-Victorin* : un projet moteur qui justifie le réaménagement de la Route 132

Avec ses quelque 100 unités en coopérative d'habitation et ses commerces de proximité ouverts sur la route Marie-Victorin à la porte du village, le projet Espace Marie-Victorin viendra dès 2017 marquer le développement de Saint-Nicolas. Par son ampleur et par sa localisation stratégique sur le terrain qui abritait autrefois l'hôtel de Ville de Saint-Nicolas, le projet justifie pleinement que soit revue la configuration de la route Marie-Victorin dans son tronçon allant de l'intersection avec la route Lagueux jusqu'à l'extrémité de la zone patrimoniale. Des mesures concrètes pour réduire la vitesse des automobiles, des traverses piétonnes, un réseau de transport actif en site propre, des aires de stationnement en rive pour desservir les commerces et un abri pour le transport en commun sont toutes des interventions qui ont été suggérées par la population pour que l'Espace Marie-Victorin soit demain un modèle d'intégration dans la trame bâtie.

Le réaménagement convivial et sécuritaire de la route Marie-Victorin est plus qu'une requête citoyenne collective, c'est un cri du cœur unanime. Ne pas profiter de ce projet moteur à saveur coopérative pour rétablir la Route 132 dans l'espace public du village de Saint-Nicolas apparaîtrait comme un rendez-vous manqué.

4 Un frein sur le développement immobilier dans la zone d'intervention du PPU

Les plus récents développements immobiliers, sans respect du milieu naturel, ou très peu, ont laissé un goût amer dans la population. Aujourd'hui, le message est clair : limiter, encadrer et même interdire pour d'aucuns des développements immobiliers dans le cœur patrimonial du village. En outre, il est souhaité que les propriétés municipales du noyau villageois demeurent dans le domaine public, que les aires de stationnement superflues soient réaménagées à des fins publiques et que soit préservé du développement l'ensemble patrimonial authentique de la « maison Guy Paquet », tout comme les flancs boisés du chemin du Moulin-Ross.